

SOLIGNAC

INFO
MUNICIPALE



Mai 2011



*Martin Kowelder
Solignac*

SOMMAIRE

- Le mot du Maire

P 1

- L'architecte des Bâtiments de France

P 2 & 3

- Compte administratif 2010
- Conseil municipal du 14 mars 2011

P 4 & 5

- Les travaux avancent

P 6 & 7

- 1, 2, 3, ... Soleil, le multi-accueil

P 8

- Le PLU approuvé
- L'avenir de l'Abbaye
- CCAS : la banque alimentaire
- Location des gîtes

P 9

- Le CAUE, conseil d'architecture
- Urbanisme : travaux des particuliers
- Développement durable

P 10

- Pôle jeunesse
- Inscriptions à la maternelle
- www.solignac.fr a un an
- Rappel de quelques règles

P 11

- Concert d'orgue
- Etat civil

P 12

- L'USSV fête ses 90 ans
- Concert jeunes talents
- Festival 1 001 notes

P 13

- Le concours de poésie
- Les chiens guides d'aveugles
- Cours d'informatique

P 14

- A noter sur vos agendas

Commission de rédaction :
Yvette Aubisse, Anne-Marie Chatard, Robert Laffitte,
Fabrice Record, Colette Roubet

Responsable de la publication : Marie-Claude Naudon
Photos intérieures : Photos : Mairie de Solignac,
Ville de Limoges, leuropevueduciel.com

Couverture : Alain Lafeuille

Photo de couverture :

Toiles de Martin Knowelden,
aimablement mis à disposition par Donna

Conception

BUREAU DE DESSIN
D. VALLE

Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX
Tél. 05 55 70 32 84 - Fax 05 55 70 48 36

Crédit photo : ville de Limoges



Il y a quelques semaines, nous votions notre compte administratif, vous trouverez les chiffres dans les pages suivantes. Le solde d'exécution 2010, témoin d'une situation financière saine, va nous permettre d'appréhender, avec bien d'autres éléments, le financement des projets importants, du plus petit au plus grand, en cours d'étude.

Nous avons programmé entre autres :

► La réhabilitation du moulin : une première tranche de travaux est prévue au budget 2011, notamment la réfection de la toiture, du barrage. Nous nous sommes manifestés quant à l'acquisition d'un terrain proche du moulin et appartenant aux Oblats.

► L'aménagement de la place Georges Dubreuil : plusieurs esquisses ont été réalisées, elles sont encore à améliorer. Lors d'une réunion publique, nous vous présenterons le projet. Le chiffrage n'est pas, à ce jour, réalisé.

► Le pôle jeunesse : suite à nos souhaits, plusieurs aménagements nous ont été proposés, avec une estimation du coût. Nous allons poursuivre ce projet en nous faisant assister des services de l'ADAC (Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités) afin de monter, cette année, des dossiers de demandes de subventions.

► La dernière tranche de travaux à l'extérieur de l'Abbatiale : assainissement, rejointoiement.

► L'aménagement de la maison « Cartier » place de la Briance pour y installer une petite restauration.

► L'acquisition d'un ensemble immobilier à la gare (anciennement entreprise de maçonnerie ARTI-BAT).

Le bâtiment avec 1851 m² de terrain va permettre, progressivement, de déplacer les ateliers municipaux situés avenue Saint Eloi. Avec la construction d'un hangar, nos employés municipaux y trouveront des conditions de travail satisfaisantes.

► Des démarches ont été entreprises pour l'installation d'un mur d'escalade sur les bords de la Briance (acquisition de terrain et aménagement du site).

► Un investissement important se réalise dans nos gîtes de façon à les rendre plus attractifs : Internet, téléviseur, changement de certains mobiliers, décoration.

► L'aménagement de la RD 32 (sortie du bourg de Solignac en direction du Vigen) s'affine.

Par ailleurs :

La construction de la station de traitement des eaux usées des bourgs de Solignac et Le Vigen avance. Le chantier, conduit par les services de Limoges Métropole, est suivi par un élu de chaque commune. Les premiers essais de la station devraient être effectués courant juillet et l'inauguration est prévue à l'automne.

Nous travaillons toujours sur le projet du « Village Seniors », nous vous informerons dès qu'il y aura du nouveau.

La construction du vestiaire au stade de football, projet en intercommunalité avec Le Vigen, prend une belle allure. Malheureusement les travaux ont pris un peu de retard et la réalisation ne sera pas terminée pour l'anniversaire des 90 ans du Club U.S.S.V., fête par ce dernier le 18 juin prochain.

Enfin notre P L U (plan local d'urbanisme) a été approuvé par le Conseil Municipal du 14 mars dernier. Nous travaillons dorénavant sur un nouveau document d'urbanisme, consultable en mairie.

Le Conseil Municipal et moi-même avons décidé de faire un bilan à mi-mandat sur la réalisation de notre programme proposé en 2008. Vous serez donc tous conviés à une réunion publique qui aura lieu avant l'été.

Voilà de quoi occuper de belles journées et quelques soirées. Nous nous attacherons au suivi de ces projets, en sachant qu'ils n'iront pas tous à la même vitesse.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal.

Très cordialement.

Yvette AUBISSE

Si vous êtes propriétaire à Solignac, vous avez eu ou vous aurez un jour ou l'autre affaire à l'Architecte des Bâtiments de France : l'ABF. Bien souvent, pas toujours heureusement, il y a une aigreur dans la voix quand on en parle. Alors nous avons voulu mieux connaître ce fonctionnaire et nous avons sollicité Madame Mangin-Payen qui a la charge d'étudier les dossiers des habitants de notre commune.

L'ABF est donc un architecte DPLG qui a passé un concours pour intégrer la fonction publique. Il possède en outre un Diplôme de Spécialisation Approfondie dans la spécialité Architecture et Patrimoine préparé en deux ans au Centre des Hautes Etudes de Chaillot. Il y a deux ABF par département (250 en France dont certains sont en poste dans différents ministères). Les ABF sont rattachés au Ministère de la Culture et de la Communication. Le corps créé dans les années 50 avait à l'origine pour tâche de faire respecter l'aspect général du bâti et de l'environnement, dans un espace situé dans un rayon de 500 m autour d'un monument classé ou inscrit, et d'assurer la surveillance et l'entretien des monuments protégés.

Cette mission a évolué au cours du temps et, aujourd'hui, elle se développe suivant deux axes :

1) Surveiller les espaces protégés : monuments historiques, sites, zones de protection, secteurs sauvegardés.

L'ABF donne son avis sur tout ce qui se passe dans ces espaces et qui peut avoir un impact sur l'aspect général du lieu.

Cet avis est réputé « conforme » dans le rayon de 500 m autour du monument protégé. Il est un avis « simple » pour ce qui concerne un site inscrit.

En définitive, c'est le maire de la commune qui décidera de la suite donnée au dossier, mais en cas d'avis « conforme », il est lié par cet avis et, s'il décide de ne pas le suivre, il doit entamer une procédure de recours auprès du Préfet de Région. En cas d'avis « simple », le décideur n'est pas obligatoirement lié par l'avis de l'ABF, sous réserve de motiver le nouvel avis.

2) Assurer le contrôle scientifique et technique des monuments protégés et, ceci, avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). C'est dans ce cadre que nous devons consulter l'ABF pour tous travaux à faire sur l'Abbatiale par exemple.

Dans cette mission est incluse la conservation des monuments historiques propriété de l'Etat. C'est le cas de la cathédrale de Limoges et du village martyr d'Oradour-sur-Glane.

En résumé, la loi prévoit que l'ABF donne son avis sur un dossier lorsque la procédure d'instruction le prévoit. Mais... Madame Mangin-Payen souligne qu'il peut être utile de la consulter avant de déposer un dossier. Elle peut recevoir les pétitionnaires, sur rendez-vous, afin de donner son avis et ses conseils sur le projet qui lui sera soumis ultérieurement.

En ce qui concerne Solignac, notre ABF nous incite à conserver le caractère du centre ancien du village. Utilisons les matériaux traditionnels pour les enduits des façades (chaux naturelle et sable au tuff), la tuile canal traditionnelle pour les toitures, menuiseries de bois. Cela n'exclut pas la mise en oeuvre des techniques modernes, dans la mesure où leur aspect n'est pas en contradiction avec l'harmonie générale des lieux.

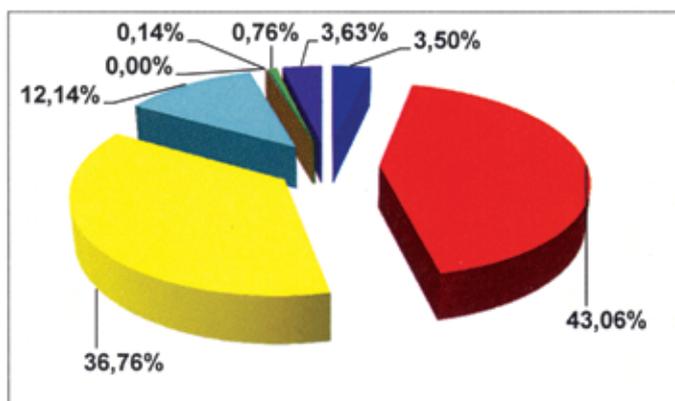
Dans le site de la vallée de la Briance, les nouvelles constructions ont trop souvent tendance à présenter des volumes compliqués. Il faut regarder les bâtiments anciens et s'en inspirer : des volumes simples (parallélépipèdes) avec des ouvertures plus hautes que larges en général, des volets en bois et c'est là que la personnalisation du bâtiment se fera par l'utilisation de couleurs différentes d'une maison à l'autre, couleurs choisies dans le nuancier départemental.

Pour les plantations autour des maisons, choisissons des essences locales, évitons les résineux au bénéfice des feuillus.

Un conseil de Madame Mangin-Payen : lorsque nous avons un projet architectural, nous devons regarder le patrimoine ancien, penser que notre projet doit s'inscrire dans un ensemble et participer à la conservation de l'harmonie de cet ensemble.

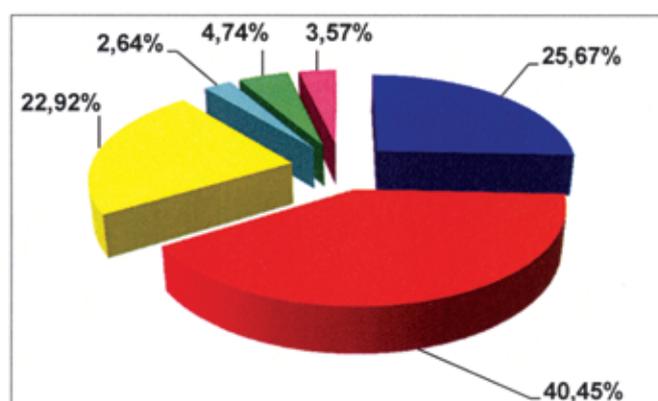
COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Fonctionnement :



Recettes

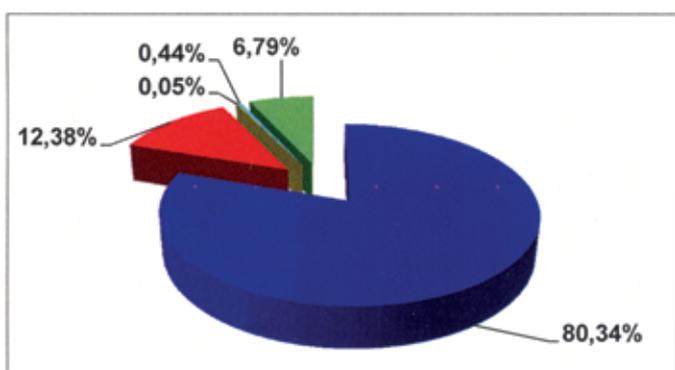
70 Produits des services du domaine	43 436
73 Impôts et taxes	534 438
74 Dotations, subventions et participations	456 275
75 Autres produits de gestion courante	150 677
76 Produits financiers	32
76 Produits exceptionnels	1 764
013 Atténuation de charges	9 493
042 Op. ordre de transfert entre sections	45 109
Total	1 241 228



Dépenses

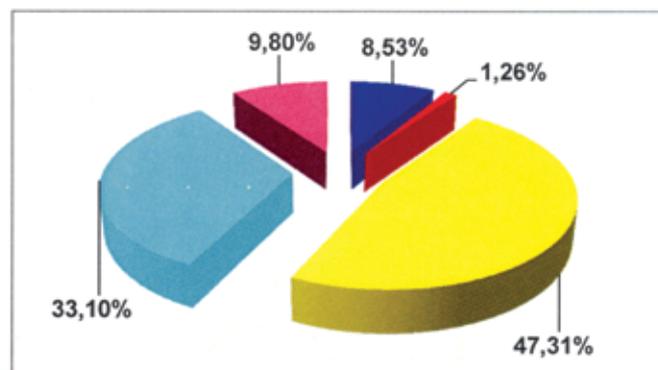
011 Charges à caractère général	255 781
012 Charges de personnel	403 086
65 Autres charges de gestion courante	228 423
66 Charges financières	26 330
67 Charges exceptionnelles	47 266
042 Op. ordre transfert entre sections	35 538
Total	996 426

Investissement :



Recettes

10 Dotations, Fonds divers et réserves	394 815
13 Subventions d'investissement	60 853
16 Emprunts	230
21 Immobilisations corporelles	2 185
040 Op. ordre de transfert entre sections	33 352
Total	491 437



Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilées	39 269
20 Immobilisations incorporelles	5 816
21 Immobilisations corporelles	217 818
23 Immobilisations en cours	152 400
040 Op. ordre de transfert entre sections	45 109
Total	460 414

COMPTE ADMINISTRATIF (suite)

Exécution du budget :

	Dépenses	Recettes
Réalisation fonctionnement	996 426,66	1 241 228,34
Réalisation investissement	460 414,34	491 437,77
Report excédent fonctionnement		6 874,91
Report excédent investissement		324 451,46
Total (réalisation + report)	1 456 841,00	2 063 992,48
Reste à réaliser fonctionnement	/	/
Reste à réaliser investissement	118 011,00	9 906,00
Total reste à réaliser	118 011,00	9 906,00
Résultat cumulé fonctionnement	996 426,66	1 248 103,25
Résultat cumulé investissement	578 425,34	825 795,23
Total cumulé	1 574 852,00	2 073 898,48

Le conseil municipal du 14 mars 2011

A RETENIR :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : le compte administratif est approuvé à l'unanimité après la sortie de la salle de Madame le Maire. *Voir le compte administratif ci-contre.*

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION : conforme au compte administratif, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PLU : Yvette Aubisse rappelle qu'après la 2^{ème} enquête publique, le commissaire-enquêteur a remis son rapport le 14 décembre dernier. Après une nouvelle réunion avec les personnes publiques associées, le bureau d'études CIRCUM a finalisé le document entériné par la commission PLU le 23 février. Le PLU est approuvé à l'unanimité.

LOCATION DES GITES RURAUX LE WEEK-END : Modification votée à l'unanimité
Vous trouverez dans le présent bulletin les nouvelles conditions de location des gîtes municipaux du Pont Rompu.

LANCEMENT D'UNE ETUDE DE MARCHE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE PETITE RESTAURATION :
Avant réalisation des travaux, la Chambre de Commerce conseille à la commune de réaliser une étude de marché, d'un coût approximatif de 5000 euros, subventionnée à 80 % par la Chambre Consulaire. Autorisation de lancer l'étude votée à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN TERRAIN ET D'UN BATIMENT AVENUE DE LA GARE : cet ensemble anciennement occupé par l'entreprise ARTI-BAT a été mis en vente. Situé sur un terrain de 1 851m² près de la gare, le bâtiment est de construction récente et en bon état. Le terrain permet de garer des engins et de construire un hangar pour abriter du matériel. Après avis des Domaines, ayant fixé la valeur de la propriété à 86 000 €, la commune pourrait acquérir la propriété au prix fixé par le propriétaire à 85 000 €. En effet, les locaux techniques actuels de l'avenue St Eloi ne correspondent plus aux besoins (enclavement au milieu des habitations, problèmes de stationnement, conditions de travail peu satisfaisantes pour les employés municipaux). La proposition d'acquisition est adoptée à l'unanimité.

Les **travaux** avancent

La station de traitement des eaux usées



La station de traitement, située en amont de la carrière de Condat, est en cours de réalisation. C'est Limoges Métropole qui est le maître d'œuvre de ce gigantesque chantier.



Empierrement des talus



Construction des bacs de décantation

Les vestiaires du stade de football



Cette construction est réalisée en intercommunalité avec Le Vigen dans le cadre du SIVOM. Les travaux ont eu un mois de retard à cause de la fabrication des briques monolithes mais les équipes d'artisans qui se succèdent avancent rapidement.



Trottoirs neufs et candélabres au lotissement Val de Briance

Ces travaux ont été réalisés par Limoges Métropole.

En projet : l'aménagement de la RD 32

Limoges Métropole travaille actuellement sur le projet d'aménagement de la sortie de bourg en direction du Vigen. De juin à la fin de l'été, une écluse sera mise à l'essai au niveau du rétrécissement de chaussée (à hauteur des intersections de l'avenue d'Obernai et de la rue Saint-Michel.)

Avenue St Eloi ►



Le multi-accueil intercommunal

Le multi-accueil est ouvert depuis août 2009. Depuis cette date, des changements sont intervenus, notamment au niveau de l'agrément PMI qui est passé de 16 à 20 enfants par heure, du nombre d'encadrants et du fonctionnement.

Qu'est-ce qui a changé ?

- Depuis septembre 2010, une animatrice, titulaire du C.A.P. petite enfance réalise les repas sur place, avec parfois l'aide des enfants. Il est à noter que les achats alimentaires sont répartis entre les commerçants de Solignac et du Vigen en ce qui concerne le pain, la viande et, parfois, l'épicerie. Les fruits et légumes sont achetés à de petits producteurs, via une centrale d'achats.

- Le personnel d'encadrement est passé à 7 personnes :

- 2 éducatrices de jeunes enfants, Agnès BLANZAT BIDAUD, la responsable technique, et Carine JAYAT, la responsable adjointe,
 - 2 auxiliaires de puériculture, Julie THOURAUD et Mathilde BLAINEAU,
 - 3 titulaires du C.A.P. petite enfance, Aurélie NEEL, Angélique DENARD et Corinne MERANDET.
- A cette équipe s'ajoute un agent d'entretien, Monique BLANCHET.

Qui fréquente le multi-accueil ?

Majoritairement, ce sont les enfants du Vigen et de Solignac*. Ils sont accueillis de 2 mois et ½ à 6 ans. Les 3 à 6 ans étant scolarisés, ils peuvent venir le mercredi ou pendant les vacances, en accueil régulier ou occasionnel.

**Le Vigen : 46 % ; Solignac : 49,8 % ; hors syndicat : 4,2 % (dernières statistiques)*

Comment le jeune enfant s'adapte-t-il ?

Il y a une période d'adaptation plus ou moins longue, suivant les rythmes et les besoins de chaque enfant et de sa famille, afin de tisser des liens entre l'enfant, ses parents et le professionnel.

Le travail de séparation est mené en collaboration avec les parents et les deux personnes « référentes » de l'enfant qui s'occupent plus particulièrement de lui lors des temps d'accueil, de repas et de sommeil.



Quelles sont les relations avec les familles ?

L'équipe d'animation est à l'écoute des familles et les prévient lorsqu'il y a le moindre problème. Deux familles siègent au Comité de gestion du S.I.P.E. et représentent l'ensemble des parents. Les échanges entre les familles et les animatrices sont quotidiens. Pour compléter ces échanges, un cahier individuel de transmission a été mis en place. Le personnel y note le déroulement de la journée de l'enfant (jeux, activités, événement exceptionnel, repas et soins à l'enfant) et ses progrès. Ce cahier fonctionne dans les 2 sens : les parents l'utilisent également.

Quelles sont les activités proposées ?

L'espace de vie des enfants a été réaménagé afin de leur proposer un environnement et des jeux riches en découvertes et en possibilités, une expérimentation libre de cet espace. L'espace dédié aux tout-petits qui ne marchent pas a été agrandi et déplacé près de la salle de change et des dortoirs afin qu'ils soient plus au calme.

Suivant l'âge et le développement de l'enfant, des activités plus organisées sont proposées :

- La peinture ou le dessin sur/avec différents supports,
- Des jeux de manipulation et de transvasement (pâte à modeler, patouille, pâte à sel, graines, jeux d'eau ...)
- Des jeux collectifs (ballons, jeux de société, memory, loto ...)
- De l'expression corporelle et de la relaxation où l'enfant découvre son corps, son souffle, fait l'apprentissage de la détente en écoutant des musiques douces ou en pratiquant « le yoga des petits ».
- Des ateliers d'éveil musical où Carine et sa guitare accompagnent les comptines. L'enfant découvre peu à peu les sons, la musique, différents instruments, les bruits, son corps, le geste, le mouvement. Sont proposés jeux, danses, rondes, comptines et chansons.
- Des ateliers cuisine qui sont proposés à un groupe ou à un seul enfant.
- L'équipe travaille en partenariat avec la bibliothèque du Vigen. Une fois par mois les enfants s'y rendent pour emprunter des livres et écouter des histoires et une bibliothécaire vient au multi-accueil lire des histoires.

Chaque année, à Noël et en été, une petite fête est organisée pour permettre de resserrer les liens entre les enfants, les parents et l'équipe.

La liste de ces activités n'est pas exhaustive. Elles n'ont qu'un seul but : permettre à l'enfant de développer ses compétences tout en prenant plaisir à la vie en collectivité.

Quels sont les projets pour l'année à venir ?

Certains projets sont sur le point d'aboutir :

- Des passerelles avec les 2 écoles maternelles afin de faciliter le passage de l'enfant de 3 ans à l'école,
- Un jardin en 3 parties : le jardin rouge (fraises, framboises), le jardin vert (haricots, courgettes, poireaux, petits pois) et le jardin des herbes. L'objectif est de développer le sensoriel (goût, couleurs) et de permettre aux enfants de découvrir les besoins des plantes, par exemple lors de l'arrosage,
- La réalisation d'un petit journal de la crèche qui paraîtra tous les 3 mois et sera destiné aux parents,
- Une animation « prévention morsures » qui se déroulera cet été. Un maître-chien apprendra aux enfants le comportement à adopter lorsqu'ils croiseront un chien,
- Une visite du Parc du Reynou est également prévue.

A l'intention des familles, l'équipe d'animation souhaite également organiser des conférences sur le thème de la Petite Enfance.

Bravo à toute l'équipe qui est gérée par la Mutualité Française Limousine et souhaitons-lui de réaliser ses projets pour l'épanouissement de tous les enfants.



Multi-accueil 1, 2, 3, ... Soleil
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Tél. : 05 55 58 66 69
Fermeture entre Noël et le 1^{er} janvier
et les 3 premières semaines d'août



Plan Local d'Urbanisme

Le PLU approuvé le 14 mars 2011

La deuxième enquête publique s'est déroulée du 14 octobre au 15 novembre 2010.

Le commissaire-enquêteur a remis son rapport le 14 décembre 2010. La commission municipale a examiné les observations du public, les conclusions du commissaire-enquêteur et travaillé avec le bureau d'études CIRCOM à la prise en compte des observations retenues par la municipalité. Il a été jugé opportun de consulter une nouvelle fois les personnes publiques associées, conviées à une réunion en mairie le 15 février. Le bureau d'études a été chargé de finaliser le document, entériné par la commission PLU le 23 février et présenté au conseil municipal le 14 mars pour approbation.

Le PLU a été approuvé à l'unanimité.

La délibération a été affichée en mairie le 22 mars 2011, mentionnée dans l'édition du Populaire du Centre du 26 mars 2011.

Le PLU est donc applicable à partir du 26 mars 2011.

L'avenir de l'Abbaye

Nous avons appris que le diocèse allait se porter acquéreur de l'Abbaye.

Le 11 février, nous avons reçu l'Evêque qui nous a confirmé cette information. Le diocèse est à l'étroit dans ses murs et a besoin d'un espace plus approprié pour exercer ses fonctions. L'Evêque définit la fonction future de l'Abbaye comme « un lieu de vie ».

Le projet de l'Association Solignac Avenir (séjour de vacances pour des familles ayant à charge des personnes malades ou handicapées) aura encore sa place mais il serait adapté en fonction des besoins du diocèse.

Nous avons fait part de l'intérêt que nous portons aux terrains qui longent la Briance.

Location des gîtes

Depuis le début de l'année, la gestion de la location des 5 gîtes communaux a été confiée à Vacances Haute-Vienne Réservation.

Jusqu'à présent, ces gîtes étaient loués à la semaine. Au vu des demandes de réservations pour les week-ends, il a été décidé lors du conseil municipal du 14 mars dernier, d'autoriser la location pour 2, 3 ou 4 jours (en fonction des jours fériés et des « ponts » éventuels) en dehors des mois de juillet et août.

Gîtes	2 jours (une nuitée)	3 jours (deux nuitées)	4 jours (trois nuitées)
9450	95	120	145
9451-9452-9453-9454	105	130	155

Des travaux sont régulièrement réalisés par les employés municipaux. Des téléviseurs, radiateurs et sèche-serviettes ont été installés fin 2010. Dans quelques semaines, ces appartements seront équipés de canapés, de petit électroménager et de luminaires neufs.

Tous ces changements semblent porter leurs fruits : contrairement aux années précédentes, nos gîtes sont plus demandés en 2011 !

CCAS :

Information sur la Banque Alimentaire de la Haute-Vienne

La municipalité de Solignac, par le biais de son CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), a souhaité adhérer à la Banque Alimentaire de la Haute-Vienne. Nous sommes la 4^{ème} commune du département à avoir rejoint cette association qui aide et soutient également les efforts de 33 associations qui interviennent auprès de publics en très grande difficulté.

La Banque Alimentaire de la Haute-Vienne, spécialisée dans l'aide alimentaire toujours par l'intermédiaire de structures communales ou associatives, collecte des denrées alimentaires en provenance de la Communauté Européenne, des professionnels de la grande distribution, des entreprises de l'agroalimentaire, des coopératives agricoles, des producteurs locaux et de la grande collecte nationale de novembre. Elle est soutenue par des subventions de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Vienne, du Conseil Général et du Conseil Régional. La participation de solidarité demandée aux CCAS ou associations adhérentes est de 0,19 euro par kilo de denrées distribuées.

Concrètement, l'aide alimentaire constitue un élément indispensable qui permet, dans bien des cas, de passer un cap difficile dû, le plus souvent, à la perte d'emploi ou à des accidents de la vie. Si vous ou quelqu'un de votre environnement se trouve dans cette situation, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous donnera les coordonnées de l'assistante sociale ou d'un membre du CCAS.



Voici le tableau des tarifs proposés :

Gîtes	2 jours (une nuitée)	3 jours (deux nuitées)	4 jours (trois nuitées)
9450	95	120	145
9451-9452-9453-9454	105	130	155

Le CAUE :

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT. . .

construction... rénovation... aménagement paysager...

L'une des missions premières du CAUE est le conseil aux particuliers. Gratuit, il est dispensé par un architecte et/ou un paysagiste, en amont des projets de construction neuve, d'extension, de réhabilitation, de transformation d'usage ou d'aménagement de jardins.

Le conseil peut porter sur l'intégration paysagère et architecturale du projet dans le site, la volumétrie, les proportions, les matériaux et les couleurs, ou sur des questions plus techniques (isolation, chauffage...). Il peut également guider les particuliers dans les démarches réglementaires et administratives (règlement d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de travaux,...).

Les conseils sont donnés sur rendez-vous, pour l'essentiel au siège du CAUE à Limoges (05 55 32 32 40). Le particulier doit se munir de tous les éléments en sa possession pouvant aider à la compréhension du projet (photos du site ou de la construction existante, règlement en vigueur, plans ou croquis,...), et si cela s'avère nécessaire, ces conseils peuvent être apportés sur place.

CAUE de la Haute - Vienne
1, rue des Allois - 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 32 32 40 Fax : 05 55 32 23 25
Courriel : caue87@wanadoo.fr
Site : www.caue87.fr



Urbanisme : TRAVAUX DES PARTICULIERS

Pour vos projets : piscines, abris de jardin, agrandissements, clôtures, travaux de ravalement, travaux sur constructions existantes et changement de destination, ...

N'oubliez pas qu'une **déclaration préalable de travaux doit être faite auprès des services de la mairie.**

Développement durable

Le guide des aides financières pour l'habitat 2011 est disponible

Le prix de l'énergie augmente et incite d'autant plus les particuliers à maîtriser le coût de leur consommation. C'est dans ce contexte que l'ADEME publie l'édition 2011 de son guide « Les aides financières habitat ».

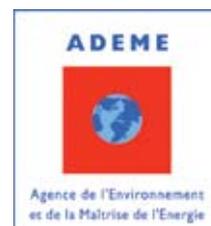
http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_habitat2011.pdf

Ce guide reprend l'ensemble des aides financières disponibles pour les particuliers qui souhaitent effectuer des travaux d'économie d'énergie dans leur habitat ou investir dans un logement performant.

Contact : ADEME

Direction Régionale Limousin : 38 ter, avenue de la Libération - BP 20259
87007 Limoges Cedex

Tél : 05 55 79 39 34 — Fax : 05 55 77 13 62 — Mél : ademe.limousin@ademe.fr



Pôle jeunesse

« La Grange »

Les jeunes de 11 à 17 ans de notre village qui se sont inscrits continuent de fréquenter le pôle jeunesse « La Grange » les mercredi après-midi, samedi et dimanche ainsi qu'aux petites vacances. Suivant les modalités d'inscription et d'acceptation du règlement intérieur, tout jeune intéressé peut se rapprocher du secrétariat de la mairie pour faire partie des jeunes qui ont accès au local aménagé et aux installations extérieures mises en place.



En parallèle, une commission municipale composée d'élus travaille à l'émergence d'un projet de restructuration du bâtiment dans son ensemble et à la mise en place de son fonctionnement qui nécessitera un professionnel de l'animation. La Caisse d'Allocations Familiales peut apporter son aide financière, tant pour la réhabilitation que pour le fonctionnement.

Comme l'an passé, le pôle jeunesse sera ouvert aux jeunes cet été durant la totalité des mois de juillet et août. Pour tout renseignement, parents ou jeunes peuvent contacter Fabrice RECORD qui est l' élu référent.

Inscriptions à l'école maternelle

Votre enfant est né en 2008 et va fréquenter l'école maternelle à la rentrée de septembre. Afin de prévoir la répartition des élèves dans les classes, merci de l'inscrire sans tarder. Pour cela, présentez-vous à la mairie, muni du livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.



Notre site Internet a soufflé sa 1^{ère} bougie le 1^{er} mai.

Après une période de quelques mois où les visites mensuelles avoisinaient les 600, le mois de mars a passé le cap des 1 000.

C'est une grande satisfaction pour l'équipe qui gère le site. Elle espère que les rubriques répondent à vos besoins et reste à votre écoute pour toute suggestion.

Rappel de quelques règles

L'hiver est terminé, chacun va reprendre ses habitudes estivales. Quelques conseils sont à respecter pour le bien-être de tous :

- Il est souhaitable d'arrêter les tondeuses et les autres engins à moteur au moment des repas et le dimanche après-midi.
- Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés dont font partie les déchets de jardins. Le brûlage des déchets végétaux peut être toléré sous réserve que le feu reste à vue, qu'il n'y ait pas de vent, que le temps ne soit pas trop sec, que de l'eau soit à proximité et que la fumée ne soit pas une source de nuisance pour le voisinage. Du 1^{er} mars au 30 septembre, il est expressément interdit d'allumer des feux à moins de 200 m de zone boisée, friche ou lande sous peine d'amende de 4^{ème} classe. L'arrêté préfectoral est consultable en mairie ou à la gendarmerie.
- Certains particuliers organisent des feux d'artifices. Ils doivent préalablement faire une déclaration à la mairie un mois avant la date prévue et remplir un dossier.
- Nos amis les chiens sont les bienvenus dans notre commune mais certains divaguent dans les rues et sont source de danger. Mais même s'ils sont accompagnés de leurs maîtres, nos chers toutous parsèment les trottoirs et les places de leurs excréments ! Pour y pallier, deux espaces ont été aménagés, l'un sur la place Georges Dubreuil, l'autre au pied du rempart, pour recevoir leurs déjections. Sinon, pensez à vous munir d'un sac en plastique...

Concert d'Orgue à Solignac

Le samedi 29 janvier, Guy Marissal a donné un concert d'orgue dans l'église abbatiale.

L'orgue de l'Abbatiale est, pour sa partie instrumentale, du début du XVII^e siècle. Il fut reconstruit en 1825 et transformé à la fin du XIX^e siècle.

En 1981, la municipalité en est devenue propriétaire par un don de l'Ordre des Oblats de Marie Immaculée. Il fut classé monument historique le 13 septembre 1982. Il est l'objet d'un suivi attentif des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin (D.R.A.C.).

À l'issue d'un relevage complet de l'instrument, ce qui correspond à un démontage intégral, une révision de chaque partie de l'instrument précédant son remontage et son accord, il est apparu opportun de mieux faire connaître cet orgue.

En accord avec Hugo Caupenne, titulaire de l'orgue de Solignac, la municipalité a sollicité Guy Marissal, titulaire de l'orgue de St Pierre à Limoges et professeur au Conservatoire.

Un concert a donc été programmé le 29 janvier dernier. L'entrée était libre.

Hormis sa prestation talentueuse présentant des œuvres des XVII^e^{me} et XVIII^e^{me} siècles de différents compositeurs européens, Guy Marissal a su expliquer son instrument, sa forme, ses possibilités différentes selon son lieu de conception, mais aussi faire percevoir aux auditeurs toutes les richesses des œuvres présentées. Ses explications ont permis à tous d'apprécier les qualités de l'instrument au travers des jeux de l'organiste, sur un programme varié et d'une qualité remarquable.

Le succès de ce concert - le chœur de l'Abbatiale était totalement occupé - a prouvé que cette musique n'est pas réservée à un public qualifié « d'élite ». Elle est accessible à tous pourvu qu'elle soit bien présentée.



Merci à Guy Marissal.

Le CD du concert est en vente à la mairie et à l'Office de tourisme au prix de 10 €.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

4 janvier COUTAND Lucie Marie
Chabiran

28 février LEPERS Antoine Charles
Les Fontaines de Pouzol

MARIAGE

19 mars BOUALAM Ramdhan et HIVER Christelle
Cité Le Clos

DECES

3 janvier AUBISSE Marie-Rose née CANARD
Gravataud

9 janvier FAUREL Charles André
64, avenue St Eloi

13 janvier PINSON Danielle née BASTIER
Avenue de la Gare

26 janvier GRIMAUX Paul Jean
31, avenue St Eloi

23 février DELIVET Michel
94, avenue St Eloi

12 mars ROUX Simone née BESSAUDOU
28 bis, avenue St Eloi



L'Union Sportive Solignac-Le Vigen fête ses 90 ans

Le samedi 18 juin 2011, L'U.S.S.V. organise une manifestation au stade de Solignac pour fêter les 90 ans du club.

L'Union Sportive Solignac-Le Vigen est déclarée à la préfecture le 4 mars 1921, le journal officiel de la République française en fait mention le 21 avril 1921.

Après une mise en sommeil, il est décidé de faire repartir le club lors de l'assemblée générale du 16 décembre 1949. Les nouveaux statuts sont proposés à l'assemblée qui les approuve.

Le programme de la fête sera le suivant :

- 10h00 – 11h15 : Ouverture de la journée
- 11h15 – 12h15 : Ecole de foot
- 12h30 – 14h00 : Apéritif avec grillades
- 14h30 – 16h00 : Match féminin
- 16h30 – 18h00 : Tournoi seniors
- 18h00 – 19h30 : Match vétérans
- 19h45 – 20h00 : Discours du président de l' USSV
- 20h00 – 21h00 : Vin d'honneur
- 21h00 : Repas dansant au stade de Solignac

L'Union Sportive vous invite à venir nombreux participer à cette manifestation.

Concert jeunes talents du 10 avril

En résidence à La Borie, l'ensemble vocal des étudiants de la Schola Cantorum de Bâle auxquels s'étaient joints des étudiants du Conservatoire de Poitiers s'est produit en notre Abbatale, le dimanche 10 avril dernier. Le programme interprété alternait des œuvres a cappella de grands polyphonistes de la Renaissance jusqu'à l'époque classique et des œuvres instrumentales. Le public est venu en nombre pour ce concert de grande qualité et les habitants de Solignac ont pu profiter de la mise en place pour eux de la tarification préférentielle à 5 euros qui est maintenant proposée par la Fondation La Borie-en-Limousin sur de nombreux concerts.



Le festival se déroulera du dimanche 17 juillet au jeudi 11 août 2011. Pour tout renseignement ou réservation, vous pouvez visiter le site www.festival1001notes.com.

Trois concerts sont programmés à Solignac :

● **Mercredi 27 juillet**, à l'Abbatiale, à 20 h, « **Brandebourgeois** » avec l'Ensemble Baroque de Limoges (Direction Christophe Coin) : Bach, Rameau, Mondonville.

● **Vendredi 29 juillet**, au Château de La Borie, à 20 h, « **Symphonies en piano-double** » avec Cyril Huvé, Daria Fadeeva et Laurianne Corneille : Listz.

● **Judi 11 août**, à l'Abbatiale de Solignac, à 20 h, **Requiem de Mozart**, solistes Alice Gulipian (soprano), Magali Paliès (mezzo), Zhiquan Lu (ténor), Pierre Bessieres (basse), la Camerata de Brive et l'Orchestre de la Nouvelle Europe (Direction Nicolas Krauze).

A l'occasion de ce concert, création de l'oeuvre d'Alexandre Benéteau : solistes Aurélie Deschamps (alto) et Claire-Lise Démettre (violoncelle).

Ce même jour, à l'Abbatiale de Solignac, à 16 h, aura lieu, une **Conférence en famille** (en direction des jeunes et adultes), en accès libre, sur le thème « **Métier : Compositeur** » avec Alexandre Benéteau.



La section bibliothèque de l'association Culture et Loisirs Val de Briance a organisé son dixième concours de poésie auquel ont participé les élèves du Vigen, de Solignac et de Saint-Maurice-les-Brousses.

Cette année, 190 poèmes étaient en compétition sur le thème « Ma saison préférée » et le choix fut bien difficile pour les membres du jury présidé par Suzanne Vialaneix !

La remise des prix s'est déroulée en présence des enfants et de leurs familles ainsi que d'Annick Morizio, la Conseillère générale, des Maires de Solignac et du Vigen et de la directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêts (BDP).

Après la remise des prix (chaque enfant a été récompensé), tout le monde a partagé l'énorme gâteau du dixième anniversaire.



Les Chiens Guides d'Aveugles

La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (F.F.A.C.) organise une journée portes ouvertes le 25 septembre 2011 avec pour message :

« Donner du sens à votre promenade du dimanche ».

Cette journée est l'occasion pour le public de découvrir le travail effectué dans les Ecoles de chiens d'aveugles et de mieux faire connaître le rôle du chien guide. Elle aura lieu à **L'École du Limousin** 105, rue du Cavou à Limoges.

Cette fois, je m'y mets !

Nos cours, des formations pour débutants où tout est expliqué... à partir de Zéro !



Peu importe votre âge ou votre niveau en informatique, nous sommes là pour vous apprendre l'informatique, la bureautique, Internet ...

Si vous ne connaissez rien (ou peu) à l'informatique, vous trouverez avec nous de quoi obtenir des bases solides afin d'être autonome dans l'utilisation d'un ordinateur.

Les sujets traités sont valables dans la plupart des versions, seule la dénomination des menus peut changer.

Cours d'informatique tout public

Initiation ou perfectionnement, après-midi ou soirée, au Vigen

Bulletins d'inscription disponibles :

✉ Mairies du Vigen et de Solignac
✉ Site Internet Commune du Vigen

Renseignements :

☎ 05.55.00.50.16 ou 05.55.30.61.18

A noter sur vos agendas...

En MAI...

- le 1^{er} : **Tournoi de football** à partir de 13h30 au stade (challenge Daniel Lavergne en catégorie U11 et challenge Daniel Faissat en catégorie U13)
- le 6 : **La Borie jazz** – Perrine Mansuy Quartet « Vertigo Songs » à 20h30
- le 7 : **Grand marché aux fleurs** organisé par Maza'Val (parents d'élèves) à l'école Joseph Mazabraud à partir de 8h
- le 8 : **Cérémonie et dépose de gerbes** au Monument aux Morts à 11h45
- le 13 : **La Borie classique** – Christine Schornsheim, piano à 20h30
- le 22 : **Tri Rando** – Randonnée pédestre, équestre et VTT organisée par les Cavaliers de la Briance
- le 26 : **La Borie jazz** – Sébastien FARGE, accordéon à 20h30
- le 28 : **Repas belge** organisé par le Comité de Jumelage à 19h30 à la Salle des Fêtes

En JUIN...

- le 8 : **La Borie création** – Chants Eolithiques à 20h30
- du 10 au 19 : **Rencontres photographiques** « Mémoires » organisées par l'Oeil Ecoute
- le 17 : **Marché de producteurs de pays** à La Borie à partir de 17h – présentation de la saison de l'Ensemble Baroque à 18h – carte blanche à Christophe Coin à 21h
- le 18 : **90 ans de l'Union Sportive Solignac-Le Vigen** – animations au stade

En JUILLET...

- les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 : **Visites commentées et gratuites de l'abbatiale** à 15h30
- le 1^{er} : **Marché de producteurs de pays** à partir de 17h30 sur la place de la Briance
- le 9 : **Concours de pêche** pour les jeunes pêcheurs à 14h au pont de la Briance, organisé par l'AAPPMA Vienne Briance
- le 10 : **Concours de pêche** ouvert à tous à 8h
- du 12 au 16 juillet : **Voyage à Stavelot** (Belgique) organisé par le Comité de Jumelage
- le 15 : **Marché de producteurs de pays**
Feu d'artifice au stade suivi d'un bal populaire
- le 27 : **Concert de l'Ensemble Baroque de Limoges « Brandebourgeois »** à 20h à l'abbatiale – Festival 1001 Notes
- le 29 : **Marché de producteurs de pays**
Concert « Symphonies en piano-double » à 20h au Château de La Borie – Festival 1001 Notes

En AOUT...

- les dimanches 7, 14, 21 et 28 : **Visites commentées et gratuites de l'abbatiale** à 15h30
- le 11 : **Concert « Requiem de Mozart » avec la Camerata de Brive et l'Orchestre de la Nouvelle Europe** à 20h à l'abbatiale - Festival 1001 Notes
- le 12 : **Marché de producteurs de pays**
- le 24 : **Concours de pêche** ouvert aux vétérans (50 ans et +) à partir de 14h
- le 26 : **Marché de producteurs de pays**
- du 31 août au 18 septembre : **Tournoi de tennis** sur les courts du Pont Rompu et du Vigen, organisé par le Tennis Club Val de Briance
- date à déterminer : **Concert décentralisé des Orchestres de Brive** organisé par Renaissance de Solignac – Le Vigen

En SEPTEMBRE...

- le 4 : **Vide-greniers** organisé par l'Office de Tourisme
- le 9 : **Marché de producteurs de pays** (dernier de la saison)
- les 17 et 18 : **Journées du Patrimoine**
- le 17 : **Endurance Jeunes Chevaux** organisée par les Cavaliers de la Briance
- le 18 : **Endurance Nationale**
- le 24 : **Repas espagnol** organisé par le Comité de Jumelage à 19h30 à la Salle des Fêtes

En OCTOBRE...

- le 14 : **Soirée documents anciens** organisée par Renaissance de Solignac – Le Vigen à 20h30 à la Salle des Fêtes